

Hôpital Foch (Hauts-de-Seine)

Exercices 2019 et suivants

L'hôpital Foch est un établissement de santé privé d'intérêt collectif, recevant des financements de l'assurance maladie. Géré par l'association Hôpital Foch dont les membres fondateurs sont la commune de Suresnes, le département des Hauts-de-Seine et la fondation Foch, il exerce une activité polyvalente en court séjour (médecine, chirurgie et obstétrique) et en psychiatrie. Il dispose d'un service d'accueil des urgences pour adultes. Reconnu dans quelques domaines de pointe (greffes, chirurgie du cancer, urologie, ophtalmologie et médecine reproductive), il reste cependant un hôpital de premier recours généraliste et entretient aussi une activité de recherche fondamentale et clinique notable à l'échelle des établissements privés.

La chambre régionale des comptes d'Île-de-France a procédé au contrôle de l'hôpital Foch au travers de deux cahiers : l'un consacré à l'accueil et au traitement des urgences à l'hôpital dans le cadre d'une enquête commune à la Cour et aux chambres régionales des comptes ; l'autre examine la gouvernance de l'hôpital, l'évolution de son activité, les ressources humaines, et sa situation financière.

Les principaux constats de la chambre

- Un recrutement et un maintien du personnel médical des urgences compliqués ayant conduit l'hôpital à réduire depuis 2022 les capacités de ses urgences et son activité la nuit et le weekend
- Des temps de passage aux urgences qui augmentent sur la période, notamment du fait d'une durée d'attente plus longue, y compris pour les cas les plus graves
- Une activité plus ambulatoire, mais aussi plus spécialisée qu'avant la crise sanitaire même si l'hospitalisation complète représente encore 40 % de l'activité totale
- Un modèle financier structurellement déficitaire à partir de 2021 qui fragilise la capacité d'auto-financement d'un l'hôpital déjà fortement endetté
- Des procédures de contrôle interne à renforcer pour sécuriser toutes les ressources

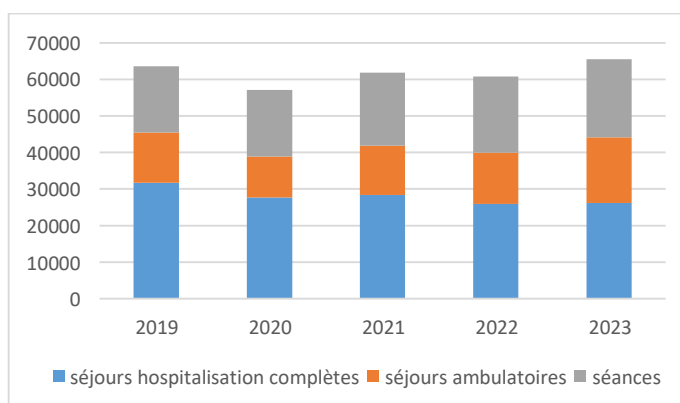
Principales recommandations de la chambre

- Se doter de règles encadrant le remboursement des frais de déplacement, dans le respect des statuts de l'association
- Mettre en œuvre le plan de retour à l'équilibre dans les meilleurs délais pour remédier au déficit structurel de l'établissement

Trois chiffres clés

- **-6,5 M€** : déficit de l'année 2023
- **13,26 années** : capacité de désendettement en 2023 (7,6 années en 2019)
- **12,3 %** : part des subventions et aides publiques dans le total des produits de l'hôpital en 2023 (10,2 % en 2019).

Activité globale de l'établissement



Source : hôpital Foch, retraitements CRC (séances/ chimiothérapie)